

# AMATEURS TOURNOI INTERNE 2016-2017

## Règlement

1. Le Club des Amateurs d'Échecs de Genève (CAEG) organise un tournoi interne ouvert aux membres du club. Le Comité du CAEG peut inviter à titre exceptionnel une personne qui ne serait pas membre du club.
2. Le tournoi se dispute en format toutes rondes. Des groupes distincts sont formés en fonction du nombre de participants. La répartition dans les groupes se fait selon la dernière liste de classement FSE disponible. La direction du tournoi (DT) se réserve le droit de modifier la composition des groupes si elle le juge utile.
3. La participation est gratuite, aucune garantie forfait n'est demandée aux participants.
4. Les dates des rondes sont communiquées aux participants avant le début du tournoi. Le début des rondes est fixé à 19h30. **En accord avec son adversaire et après avoir informé la DT**, un joueur peut fixer un autre jour de jeu à une heure convenue. Les parties de la dernière ronde ne peuvent pas être reportées, elles peuvent cependant être anticipées.
5. Le local de jeu est la salle de la Palette, rue du Grand-Pré 11, 1202 Genève (local du CAEG).
6. La fumée est interdite. La DT se réserve le droit de refuser la présence de toute personne dont le comportement pourrait nuire au déroulement de la compétition.
7. **Le retard maximum selon règlement FIDE est de 30 minutes à partir de 19h30. Tout joueur n'étant pas présent à l'échiquier à 20h00 au plus tard, perd sa partie par forfait.**
8. La cadence pour chaque joueur est de 90 minutes/40 coups + 30 minutes KO.
9. Les règles de jeu et de tournoi sont celles de la FIDE.
10. La DT assure le respect des règles et l'organisation du tournoi.
11. Le tournoi est annoncé à la liste de classement FSE.
12. En cas d'égalité de points au classement, les départages utilisés sont, dans l'ordre :  
a) Sonneborn-Berger, b) résultat des confrontations directes entre les joueurs à égalité de points, c) nombre de victoires.  
Si ces critères ne suffisent pas, les joueurs sont classés ex-aequo.
13. En présence de joueurs sans aucun classement ELO (FSE, FIDE, etc.), la DT se réserve le droit d'utiliser une performance corrigée pour calculer la surperformance.
14. Sur tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, la DT décidera au cas par cas.
15. Tous les appareils a) téléphoniques ou b) de communication ou c) capables de produire ou transmettre le résultat d'une analyse échiquéenne, si apportés physiquement dans la salle de jeu doivent être totalement éteints et doivent rester déposés dans le sac ou la valise du propriétaire pendant toute la durée de la ronde. Tout bruit émis par un de ces appareils entraîne la perte de la partie pour son propriétaire. Cet article remplace les deux premières phrases du point 11.3 b. des Règles de Jeu FIDE.
16. La participation au tournoi implique l'acceptation inconditionnée de ce règlement par tout joueur.
17. Le joueur qui conteste une décision de la DT doit lui annoncer qu'il continue de jouer sous protêt. Le litige sera résolu ultérieurement par le Président du CAEG, Marko Bandler. S'agissant d'un tournoi interne au club, sa décision sera sans appel.

Direction du tournoi : Alexis Durand & Daniel Golaz

Arbitrage : Giovanni Ferro-Luzzi